



---

**Nombre de membres**

**Séance du 02 novembre 2023**

**en exercice:**

10

L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 20 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Gérard GALLET

**Présents :**

6

**Sont présents:** Gérard GALLET, Jean-Paul CARPENTIER, Valérie DEPARIS, Gillette DEBLANGY, Maxime LEMAIRE, Catherine MARCHAL

**Représentés:** Christophe ASSELIN, Benoît CHEVIN

**Votants:**

8

**Excuses:** Ludovic CAPRON, Pascal DUGARDIN

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Paul CARPENTIER

---

**Objet: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 juin 2023 - 2023\_25\_DE**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,  
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 22 juin 2023, a été établi par le secrétaire de séance désignée en la personne de Catherine MARCHAL

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent de le modifier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2023

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

**Objet: SUBVENTIONS 2023 - 2023\_26\_DE**

En raison des coûts engendrés par l'organisation de la fête locale 2023, il a été décidé à l'unanimité de verser une subvention au Comité des fêtes. La somme de 1139 euros est destinée au remboursement des frais engagés pour la tenue de la fête locale 2023..

**Cérémonie du 11 novembre 2023**

rdv 11h à la mairie

dépôt de gerbe au Monument aux Morts

vin d'honneur à la mairie



## **TELETHON**

Un petit déjeuner sera organisé samedi 3 décembre 2023 de 9h à 12h à la mairie.

Messieurs ASSELIN Christian et Christophe passeront dans le village avec deux chevaux et une calèche pour recueillir des dons.

Ils seront accompagnés des enfants du village, de conseillers et de bénévoles.

## **Protection sociale des fonctionnaires**

La protection sociale complémentaire recouvre deux champs :

- Les risques d'atteinte à l'intégrité physique dénommés « risque santé » ou connus aussi par « mutuelle santé » ;
- Les risques liés à l'incapacité de travail dénommés encore « risque prévoyance » ou plus connu encore par « maintien de salaire » ;

La prévoyance est plus large car elle couvre les risques de perte de salaire suite à incapacité de travail et mise en invalidité et protection des proches avec la garantie décès toutes causes.

La participation est obligatoire dans le domaine de la santé et de la prévoyance.

- 7 € en prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : à actualiser selon les dispositions de l'accord du 11 juillet 2023.
- 15 € en santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les Centres de Gestion, de l'Aisne, du Nord et de la Somme ont décidé de lancer un processus de consultation commun pour mutualiser les risques à couvrir, et rechercher un tarif compétitif au bénéfice des agents.

Pour bénéficier d'un tarif compétitif, une adhésion au dispositif piloté par le CDG80 est souscrite par la commune dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans ce cas, la participation financière devient obligatoire.

Une saisine du comité social territorial est transmise au CDG pour avis.

## **Point travaux**

Les dossiers de subvention pour la rénovation des trottoirs de la résidence des Carolines et pour la sécurisation sont toujours en attente d'approbation par le Conseil Départemental et les services de la Préfecture.

Une réunion d'information sera organisée pour la présentation du projet de sécurisation dans le village



### Vidéo Protection

La Fédération Départementale de l'Energie de la Somme a validé de dossier mais l'avancement du dossier est retardé.

Un souci d'approvisionnement des composants

Nous avons dénoncé que nous souffrons d'incivilités.

Le maire espère que ce projet puisse aboutir cette année.

Une décision doit être prise concernant le bois de Bessac. Les arbres sont devenus dangereux. Deux sociétés ont répondu pour la coupe de bois.

### Eglise

Le devis est retourné validé

### Salle des fêtes

les travaux sur les dômes devraient être réalisés par un artisan local.

### la salle des archives du grenier

Les travaux ont été réalisés par deux stagiaires

La remise en peinture pourra être assurée par les employés communaux

### Lave-Vaisselle

Vu le succès des locations, il serait judicieux de remplacer cet équipement.

Deux radiateurs pourraient être changés également. Une Dotation Soutien à l'investissement local (DSIL) pourrait être déposée.

### Abattage Arbres

Le devis est validé pour abattre les deux arbres devenus dangereux au square.

### Embellissement du transformateur

Le conseil sollicite la FDE 80 pour embellir le transformateur

En attente du thème.

### Travaux de voirie

Nous attendons que notre demande de travaux à la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre, qui est compétente pour le rehaussement de la chaussée de la rue du Bas, soit étudiée. Une réfection de la rue du chemin neuf est demandée également car celle-ci se détériore complètement.



### Colis des Aînés

Pour rappel, le colis cette année sera plus petit que les trois années passées. En effet en l'absence du repas des aînés (COVID), le conseil avait décidé d'augmenter le budget de colis de fin d'année. Le repas s'est déroulé le 8 mai 2023  
C'est la société "les Mets de l'Estran" qui fournira le colis 2023.

### Festivités de Noël

Il a été décidé de préserver les illuminations de Noël dans la commune.  
Il sera indispensable de prévoir la location d'une ou plusieurs guirlandes de Noël.  
Déambulation dans la commune avec la calèche pour la distribution des cadeaux de Noël des enfants. Le bon reste à 40 euros pour chaque enfant (jusqu'au 12 ans).

### Le bon d'achat pour les employés communaux

Le bon d'achat reste fixé à 60 euros. Avec l'arrivée du contrat Parcours Emploi Compétence en octobre, un bon de 30 euros lui sera accordé.

### La prime pouvoir d'achat

Le décret concernant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été publié. Il est possible pour le conseil municipal d'accorder une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux fonctionnaires. Pour être éligible, il était nécessaire que les agents soient présents du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. La demande a été soumise au comité social technique. Après avoir reçu l'avis du Comité Social Territorial, il sera nécessaire de prendre une délibération pour un versement avant le 30 juin 2024.

### le groupement d'achat energie

Le groupement d'achat d'énergie arrive à son terme. La FDE nous informe d'une augmentation sur le prochain marché d'achat d'énergie sur les éclairages publics

### Manifestation à l'Eglise

Il est prévu qu'une manifestation ait lieu à l'église en mai, avec la participation de la chorale du lycée Boucher de Perthes d'Abbeville pour un petit concert. Le conseil accepte de mettre à disposition l'église pour cette manifestation



### Inauguration Square

La famille de Mr Colasse remercie vivement la commune ainsi que tous les bénévoles pour cette superbe journée en mémoire de Monsieur Daniel Colasse.

Mr Carpentier souhaite informer les administrés par le biais du compte rendu que Mr REMY interdit l'apport de grosses branches dans son champs.

séance levée à 21h39

Le secrétaire de séance  
Jean Paul Carpentier

Le maire  
Gérard Gallet

